

Activités municipales de loisirs

Les activités municipales de loisirs sont initiées par la Ville de Lunel et s'appuient sur le tissu associatif local afin d'offrir aux enfants de Lunel des activités extrascolaires.

Afin de proposer des activités extrascolaires à moindre coût, la Ville de Lunel s'associe à différentes associations locales pour créer un programme spécial : **les AML ou Activités Municipales de Loisirs.**

Les AML sont fixées sur le calendrier scolaire. Un programme est donc établi début septembre et reste valable jusqu'au mois de juin de l'année suivante.

Des activités complémentaires ou stages sont néanmoins proposées pendant les vacances scolaires.



Quels types d'activités ?

Le programme des AML est suffisamment varié pour satisfaire

les envies de chaque enfant. Bien que les activités sportives soient toujours représentées (escrime, multi-sports), la majorité des créneaux proposés est occupée par des activités créatives et moins répandues telles que le cinéma, le théâtre ou le dessin.

C'est ainsi l'occasion pour les enfants et les adolescents de découvrir des activités méconnues et de s'y essayer sans se ruiner !

Pour qui ?

Tous les petits Lunellois, âgés de 3 à 17 ans, peuvent prendre part aux activités municipales de loisirs. La seule condition est de s'inscrire dans la limite des places disponibles.

Comment s'inscrire ?

Tous les petits Lunellois, âgés de 3 à 17 ans, peuvent prendre part aux activités municipales de loisirs. La seule condition est de s'inscrire dans la limite des places disponibles.

Tarifs pour l'année

- 62,80 € pour les Lunellois
- 82,40 € pour les extérieurs